

Interdiction d'utiliser les équipements sportifs près du tennis et l'aire de jeux à Entre-les-Fourgs

Lors des travaux, l'entreprise qui nous a fournis et posés les équipements nous a certifié avoir l'ensemble des agréments nécessaires à la conformité et à la sécurité des usagers.

Cependant, il s'avère aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Ainsi, la Mairie de JOUGNE ne dispose pas de garantie aux niveaux des normes de sécurité. Nous avons décidé que, dans l'attente qu'une autre société vienne et nous fournisse l'ensemble des agréments, d'interdire les accès et l'utilisation des équipements sportifs et de l'aire de jeux.

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée,

La Mairie de JOUGNE

